



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTION FEMININES

Commission du 09 JANVIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o1er = **24€**

o2ème = 27.5€

o3ème = **33.5€ + Forfait Général 57€ = 90.5€**

Catégories seniors F

o1er = **31€**

o2ème = **37.5€**

o3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matches est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📍 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



FMI - FEUILLES DE MATCHS

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FMI DOIT ETRE UTILISEE
IMPERATIVEMENT.

EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'UTILISE LA FMI - UN MAIL
JUSTIFICATIF SERA EXIGE (PAR LES 2 CLUBS) ET LES MOTIFS
VERIFIES INFORMATIQUEMENT DEVRONT ETRE RECEVABLES.

SI LES INFORMATIONS NE CONCORDENT PAS UNE AMENDE
SERA ATTRIBUEE AUX CLUBS FAUTIFS.

SI PAS DE FMI

UNE FEUILLE DE MATCH DEVRA ETRE ETABLI.

SEUL LES FEUILLES DE MATCH PRESENTENT SUR CE PV ET
DANS L'ONGLET « DOCUMENTS » SUR LE SITE DU DVOF
SERONT RECEVABLES.



FEUILLE DE PLATEAU – U7F



FOOTBALL FEMININ DISTRICT DU VAL D'OISE DE FOOTBALL

6 Av du Bosquet – 95560 Baillet - Tél : 01 34 08 11 28 – Fax : 01 39 35 00 39
Site internet : <http://district-foot95.ff.fr> - E-mail : secretariat@district-foot95.ff.fr

PRESENCE U7F

CLUB ou entente			DATE		
	Joueuses: NOM, Prénom	N° licence	CLUB(si entente)	Catégorie	Présente
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

Responsable	Licence N°		Diplôme	
Signature				
Cadre équipe 2	Licence N°		Diplôme	
Cadre équipe 3	Licence N°		Diplôme	



FEUILLE DE PLATEAU – U9F



FOOTBALL FEMININ DISTRICT DU VAL D'OISE DE FOOTBALL

6 Av du Bosquet – 95560 Baillet - Tél : 01 34 08 11 28 – Fax : 01 39 35 00 39
Site internet : <http://district-foot95.ff.fr> - E-mail : secretariat@district-foot95.ff.fr

PRESENCE U9F

CLUB ou entente		DATE	
-----------------	--	------	--

	Joueuses: NOM, Prénom	N° licence	CLUB(si entente)	Catégorie	Présente
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

Responsable		Licence N°		Diplôme	
Signature					
Cadre équipe 2		Licence N°		Diplôme	
Cadre équipe 3		Licence N°		Diplôme	



FEUILLE DE MATCHS FOOT A 8 – U11F A SENIORS F



Numéro de Match : _____ **Code Internet :** _____
Compétition : _____ **Lieu :** _____
Journée : _____
Phase et Poule : Phase Poule

Date	Score
_____	_____
CLUB RECEVANT	ARBITRE CENTRAL
_____	_____
CLUB VISITEUR	Nom et prénom
_____	_____
	N° de Licence

Feuille de Match à renvoyer sous 48h à :
 District du Val d'Oise de Football
 6 Avenue du Bosquet
 95560 BAILLET EN FRANCE

Signature de l'arbitre : _____

EQUIPE RECEVANTE :				EQUIPE VISITEUSE :			
N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistants (cocher les cases)	N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistants (cocher les cases)
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
7				7			
8				8			
9				9			
10				10			
11				11			
12				12			
N° de Licence Educateur				NOM & PRENOM DE L'EDUCATEUR			
N° de Licence Dirigeant				NOM & PRENOM DU DIRIGEANT			

Les observations éventuelles sont à signaler au dos de la feuille.



FORFAITS AVISÉS

BELLOY ST MARTIN ASC

U15F

Groupe B

Match 25554604 – 14/01/23

1ER FORFAIT

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

COSMO TAVERNY

U15F

Groupe A

Match 25520396 – 14/01/23

COSMO TAVERNY 1 / FRANCONVILLE FC 1

Modification Terrain

*Complexe Jean-Bouin 2

*Terrain synthétique

ST OUEN L'AUMONE AS

U15F

Groupe A

Match 25520398 – 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Modification Terrain

*Parc des sports et loisirs 2 à ST OUEN AUMONE

ST OUEN L'AUMONE AS

U15F

Groupe C

Match 25520475 – 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 2 / BEZONS USO 1

Modification Terrain

*Parc des sports et loisirs 2 à ST OUEN AUMONE